



CONSEILS DE PRÉVENTION INCENDIE - Poêles/foyers à bois

Une mauvaise installation ou utilisation d'un foyer et d'un poêle à bois peut causer un incendie. Si vous suivez ces conseils, vous réduirez le risque d'incendie ou d'intoxication au monoxyde de carbone :

- S'assurer que le ramonage a été fait avant d'utiliser l'appareil et valider d'avoir une bonne circulation d'air autour de celui-ci;
- Ne pas entreposer des matières combustibles près de l'appareil incluant les bûches;
- Pour un foyer, s'assurer la présence d'un pare-étincelles;
- Installer des avertisseurs de monoxyde de carbone et de fumée;
- Garder un extincteur portatif à portée de main et vider régulièrement les cendres.
- Ne pas mettre de carton ou matières plastiques et ne pas utiliser d'accélérateur (liquide ou gel);
- Avoir une bonne circulation d'air dans l'appareil (éviter la surcharge de bois);
- Utiliser des briquettes d'allumage ou du papier journal pour allumer le feu;
- Mettre 2 ou 3 petites bûches de bois sec de qualité à la fois;
- Utiliser un briquet à BBQ afin d'éviter les brûlures.



CONFÉRENCE EN PRÉSENTIEL : Développer une relation significative avec mon enfant/ado



Comment faire comme parent, dès l'enfance et au courant de l'adolescence, pour maintenir une bonne communication, de l'ouverture, un sentiment de sécurité psychologique, afin que son enfant se sente accepté et surtout aimé inconditionnellement ? Comment mettre en place les conditions gagnantes pour avoir une relation saine et épanouissante avec son ado ? Stéphanie Deslauriers, psychoéducatrice et autrice, abordera tous ces sujets lors de cette conférence qui aura lieu le **mercredi 15 mars à 19 h** à la bibliothèque. Inscription : saint-remi.ca ou par téléphone au **450 454-3993, poste 2**.

ACTIVITÉS DES ORGANISMES



CENTRE SPORTIF RÉGIONAL
Les Amis du Québec

HOCKEY LIBRE À L'ARÉNA

Plusieurs plages horaires sont offertes durant la relâche.

Informations : csrq.com

Lundi 27 février, mardi 28 février et jeudi 2 mars

- 15 ans et moins : 14 h à 15 h 30
- 16 ans et plus : 15 h 30 à 17 h

Mercredi 1^{er} mars

- 15 ans et moins : 15 h à 16 h 30
- 16 ans et plus : 16 h 30 à 18 h

Vendredi 3 mars

- 15 ans et moins : 13 h 30 à 15 h
- 16 ans et plus : 15 h à 16 h 30



Centre de Femmes
La Marg'Éje

PROCHAINES ACTIVITÉS

- **Mercredi 1^{er} mars de 9 h à 11 h** : Déjeuner collectif
- **Judi 9 mars de 9 h à 11 h** : Café rencontre sur les troubles alimentaires
- **Vendredi 10 mars de 9 h à 11 h 30** : Groupe de la parole

SOIRÉES SPÉCIALES

- **Bingo du ROSR les lundis** : De retour dès le **7 mars à 19 h**.
- **Soirée Country des Chevaliers de Colomb les vendredis** : De retour dès le **10 mars** de 20 h à 23 h. Entrée : 5 \$.

Pour plus d'informations : www.ville.saint-remi.qc.ca

L'Écho DE SAINT-RÉMI



Prochaine séance du conseil municipal
20 / 03 / 2023 à 20 h

Prochaine séance de la cour municipale
30 / 03 / 2023 à 9 h et 13 h 30

Mairie
450 454-3993
105, rue de la Mairie,
Saint-Rémi QC J0L 2L0

Heures d'ouverture
du lundi au jeudi de
8 h à 12 h et de
13 h à 16 h 30
Vendredi de 8 h à 13 h

Bibliothèque
450 454-3993, poste 2419

Heures d'ouverture
Mardi et mercredi
de 14 h à 20 h
Jeudi et vendredi de
9 h à 12 h et de 14 h à 20 h
Samedi de 10 h à 16 h

Écocentre
Fermé pour l'hiver

Loisirs / centre communautaire
450 454-3993, poste 5345

En cas d'urgence
En dehors des heures
d'ouverture, composez le
310-4141 ou le 9-1-1

Déneigement routes numérotées
514 990-5351

Info-neige
450 454-5112

L'Écho

DE SAINT-RÉMI

Le 24 février 2023
VOL. 27 N° 05

LA VILLE VOUS INFORME...

NOUVELLES EN BREF DU CONSEIL MUNICIPAL

Lors de la séance ordinaire du 20 février, le Conseil a, entre autres :

- autorisé la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable
- accepté les demandes de dérogation mineure visant les adresses suivantes :
 - 104, boulevard Saint-Rémi;
 - 1 631, rang Notre-Dame;
 - 867, rue Notre-Dame (sous conditions).
- refusé la demande de dérogation mineure visant le 400, rang Sainte-Thérèse.



Agissons ensemble!

OFFRES D'EMPLOI

Plusieurs postes sont à combler à la Ville de Saint-Rémi !

Détails : saint-remi.ca/ville/administration/emplois/.

2 postes permanents :

- Greffier(ère) à la cour municipale;
- Coordonnateur(trice) du centre communautaire et du camp de jour.

2 postes pour étudiant(e) :

- Aux travaux publics;
- En urbanisme.

Intéressé ? Acheminez votre candidature par courriel à :

dotation@ville.saint-remi.qc.ca.

CAMP DE JOUR DE SAINT-RÉMI

Rejoins notre équipe



Postes offerts

- Animateur(trice) de groupe
- Animateur(trice) volant(e)
- Accompagnateur(trice)



INSCRIPTIONS AU MICRO-SOCCER

Les inscriptions auront lieu **du 13 mars au 1^{er} mai**. La saison débutera dans la semaine du 29 mai. Au soccer, les catégories sont déterminées par l'année civile de la naissance de votre enfant :

U4 Timbits = 2019 | U5 Timbits = 2018 | U6 Timbits = 2017 | U7 Timbits = 2016 | U8 Timbits = 2015

Tarifs : 85 \$ pour les résidents et 127,50 \$ pour les non-résidents. Équipements de soccer inclus : short, bas, ballon et prêt de chandail. La remise aura lieu le mercredi 17 mai en soirée.

Inscriptions et informations : saint-remi.ca/loisirs-et-culture/activites/micro-soccer/ ou au **450 454-3993, poste 5345**.

Catégories U9 à U16 : Un remboursement de 50 % est offert aux résidents de Saint-Rémi pour leur inscription au soccer récréatif auprès d'une autre ville sur présentation du reçu d'inscription et d'une preuve de résidence.



COLLECTE DE GROS REBUTS

La prochaine collecte aura lieu le **lundi 27 février**. **Attention !** Tous les gros rebuts ne sont pas acceptés pour cette collecte.

- **Matières acceptées** : Chaises d'ordinateur, divans, fauteuils, causes, poufs, matelas et sommiers, tapis* et toiles* de plastique, de vinyle ou de piscine. (*Ces articles doivent être coupés, roulés et attachés en rouleaux de 1 m de long et de 20 cm de diamètre.)
- **Matières interdites** : Toutes les matières ou tous les objets valorisables (commodes, télévisions, matériaux de construction, etc.)



TAXATION 2023

Compensation pour les matières résiduelles (incluant les déchets et les matières recyclables)

Afin de pouvoir bénéficier d'une exemption de paiement pour les collectes des matières résiduelles, vous devez fournir à la Ville une preuve de contrat d'ordures et de recyclage conclu avec un entrepreneur privé ou une facture datée de 2023 **avant le 16 mars**.

Informations : **450 454-3993, poste 0** ou taxation@ville.saint-remi.qc.ca.

RAPPEL DES ACTIVITÉS POUR LA RELÂCHE

Nous vous offrons plusieurs activités gratuites à faire en famille du **27 février au 3 mars**. Il y en aura pour tous les goûts : glissade sur tube, patinage libre, activités physiques parents-enfants et jeux pour toute la famille au centre communautaire, après-midi cinéma, ainsi qu'une mission spéciale et des jeux de société à la bibliothèque.

Informations : saint-remi.ca/loisirs-et-culture/activites/semaine-de-relache/

HEURE DU CONTE À LA BIBLIOTHÈQUE

Samedi 18 mars à 10 h 15 et 11 h - Cette activité invite les enfants (à partir de 2 ans) à plonger dans le monde magique du livre et de la lecture ! Elle a lieu à la bibliothèque dans le coin des petits. Au programme : lecture d'une histoire en mode interactif, suivie d'activités ludiques en lien avec le thème **À l'aventure !** Inscription : saint-remi.ca ou par téléphone au **450 454-3993, poste 2**

PAGE 2

RAPPEL - STATIONNEMENT HIVERNAL

Le stationnement de nuit (23 h à 6 h) est permis **SAUF** lors d'une opération de déneigement et/ou de déglacage.

Pour savoir si le stationnement est permis ou interdit, vous devez vous informer quotidiennement **dès 17 h** via :

saint-remi.ca (page d'accueil)

ou

la ligne INFO-NEIGE au **450 454-5112**

L'Echo DE SAINT-RÉMI

RÉSUMÉ DES AVIS PUBLICS



Voici les avis publics qui ont été publiés sur notre site Internet au cours des derniers jours.

Détails : saint-remi.ca/ville/administration/avis-publics/

	Adresse / objet	Démarche en cours
Résolution n° 22-12-0353-2 Demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) n° 2022-087 (registre)	255, rue de l'Église : Construction d'un bâtiment de la classe d'usage multifamiliale (H4) de 20 logements sur trois étages dans la zone MIX.06, comprenant 40 cases de stationnement.	AVIS DE CONVOCATION AU REGISTRE - Les personnes habiles à voter provenant des zones HAB.37 et MIX.06 auront la possibilité de demander que cette résolution fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité ainsi qu'en apposant leur signature dans le registre qui sera ouvert à cette fin et qui sera accessible de 9 h à 19 h, le 8 mars , à la réception de la mairie situé au 105, rue de la Mairie à Saint-Rémi.
Règlement n° V720-2023-00	Ce règlement relatif à la démolition d'immeubles a pour objet de permettre au conseil municipal de réglementer la démolition d'immeubles patrimoniaux sur son territoire.	Ces règlements sont entrés en vigueur le 23 février.
Règlement n° V657-2023-06	Ce règlement amendement a pour objet d'arrimer les documents requis dans le règlement relatif aux permis et certificats pour la démolition d'immeubles patrimoniaux avec le nouveau règlement relatif à la démolition d'immeubles.	
1^{er} projet de règlement n° V655-2023-01	Ce 1 ^{er} projet de règlement a pour objet d'augmenter la superficie minimale exigée des lots en zone agricole.	ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - Ces projets seront présentés lors de la séance ordinaire du lundi 20 mars à 20 h et les personnes intéressées pourront alors s'exprimer.
1^{er} projet de règlement n° V654-2023-26	Ce 1 ^{er} projet de règlement a pour objet de modifier les normes de lotissement prévues dans les grilles des spécifications en zone agricole qui sont en annexe dudit règlement.	
2^e projet de règlement n° V654-2023-25	Ce 2 ^e projet a pour objet d'autoriser la sous-classe d'usage Services agrotouristiques (A202) dans la zone AG.07.	APPROBATION DE CERTAINES PERSONNES HABLES À VOTER Les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum auront jusqu'au 6 mars à 16 h 30 pour déposer une demande afin que des dispositions de ce second projet de règlement soient soumises à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.